

4

BULLETIN MONUMENTAL

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

pour la conservation des Monuments historiques

ET DIRIGÉ
PAR
LE COMTE DE MARSY

LEGS
Auguste BRUTAILS
1869-1926

Sixième Série, Tome premier

(CINQUANTE-ET-UNIÈME VOLUME DE LA COLLECTION)

Le Comte DE MARSY
LES COURS D'ARCHÉOLOGIE
DANS LES GRANDS SÉMINAIRES
et la
CONSERVATION DES OBJETS D'ART
dans les édifices religieux

PARIS

H. CHAMPION

LIBRAIRE

15, quai Malaquais

CAEN

LE BLANC-HARDEL

IMPRIMEUR

2, rue Froide

1885



2937
67158

21

LES COURS D'ARCHÉOLOGIE
DANS LES GRANDS SÉMINAIRES
ET LA
CONSERVATION DES OBJETS D'ART
DANS LES ÉDIFICES RELIGIEUX

RAPPORT

LU A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES DU NORD, A LILLE

Le 21 novembre 1885

PAR

Le Comte DE MARSY

DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

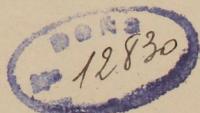


CAEN

IMPRIMERIE F. LE BLANC-HARDEL

RUE FROIDE, 2 ET 4

1885



Extrait du *Bulletin monumental*, 51^e volume, 1885.



LES COURS D'ARCHÉOLOGIE
DANS LES GRANDS SÉMINAIRES
ET LA
CONSERVATION DES OBJETS D'ART
DANS LES ÉDIFICES RELIGIEUX

*Rapport lu à l'assemblée générale des Catholiques du Nord,
à Lille, le 21 novembre 1885) (1).*

MESSEIGNEURS (2), MESSIEURS,

Le congrès des Catholiques du Nord a, en 1884, adopté à la dernière heure et sans discussion un vœu

(1) Nous n'avons pas besoin de rappeler l'importance que M. de Caumont a attachée, dès la fondation de la Société française d'Archéologie, à l'institution de cours d'archéologie dans les établissements religieux. Beaucoup de nos confrères ont conservé le souvenir de ces cours professés alors dans un grand nombre de diocèses et qui ont donné les meilleurs résultats, en initiant les membres du clergé à la conservation des édifices religieux, dont la garde leur est confiée. Malheureusement, par suite du décès des professeurs, plusieurs de ces cours n'ont pas été continués. Nous avons cru le moment opportun pour appeler de nouveau l'attention de l'épiscopat français sur cette question si importante, et nous avons saisi l'occasion de l'assemblée des Catholiques du Nord de la France et de celle des Catholiques de Normandie, pour en entretenir la commission de l'art chrétien et pour lui soumettre des vœux dans ce sens. Appelé à prendre la parole à Lille, le 21 novembre, comme président de cette commission, et à Rouen, le 5 décembre, nous croyons devoir reproduire ici le premier de ces rapports, dont les conclusions ont été favorablement accueillies par S. G. Mgr l'Archevêque de Cambrai.

(2) LL. GG. NN. SS. l'Archevêque de Cambrai, l'Évêque d'Arras et l'Évêque de Lydda, auxiliaire de Cambrai.

relatif à la création de cours d'archéologie dans les séminaires de tous les diocèses où il n'en existe pas encore.

La commission de l'art chrétien a pensé que ce vœu devait être renouvelé dans la session de 1885 et m'a chargé de vous exposer les motifs qui militent en sa faveur.

L'étude de l'archéologie religieuse s'impose, du reste, assez à tous les ecclésiastiques pour qu'il ne soit pas, croyons-nous, nécessaire d'en démontrer longuement l'utilité.

« C'est la religion, disait un prélat éminent, dont nous sommes heureux d'emprunter les paroles, qui a créé ces chefs-d'œuvre de l'art chrétien, ces basiliques du moyen âge, l'un des plus nobles objets de l'archéologie chrétienne, c'est elle qui doit nous en faire connaître la beauté, le symbolisme incomparable et révéler la fécondité et la puissance. »

Et Mgr Turinaz, dans l'instruction que nous aimons à citer et qu'il adressait au clergé de la Tarentaise (1), ajoutait :

« Non-seulement cette étude essentiellement religieuse appartient de droit au clergé, mais une part spéciale lui est réservée. Privée du concours du sacerdoce, l'archéologie chrétienne ne peut réaliser tous ses progrès et dire son dernier mot.

« Ce n'est pas tout encore que de décrire ces édifices, il faut ajouter à ces grands travaux l'étude du symbo-

(1) Lettre pastorale de Mgr Charles-François TURINAZ, évêque de Tarentaise, sur l'étude de l'archéologie, la restauration des églises et la conservation des objets d'art. — Chambéry, imp. Chatelain, 1875, in-8°, 22 p.

lisme chrétien, de la vie spirituelle, mystérieuse, qui circule sous ces arceaux, dans ces colonnes et dans ces pierres elles-mêmes. Et qui donc pourrait pénétrer dans ces profondeurs que j'appellerai surnaturelles et remonter aux sources premières de l'archéologie chrétienne, sinon le clergé préparé à ces révélations par l'étude de la théologie et de la philosophie catholique, par la connaissance des antiques rituels et de la liturgie du moyen âge. »

A ces considérations, qu'il nous soit permis d'en ajouter d'un ordre plus élevé encore et de dire que l'archéologie fournira souvent au clergé des preuves pour l'enseignement de la foi et des témoignages irréfragables pour réfuter ceux qui la combattent.

« Car, s'il importe, disait l'abbé Démiau (1), pour établir l'évangile et prouver les dogmes catholiques de consulter l'histoire, il importera de ne pas rester étranger à la science dont nous parlons. »

Qu'est-ce, en effet, que l'archéologie sacrée, si ce n'est l'étude de l'histoire ecclésiastique d'après les monuments ?

Y a-t-il dans ce tableau vivant des siècles passés, moins de richesses, moins de lumières, moins de preuves que dans les livres des historiens (2) ?

(1) Compte-rendu du Congrès scientifique du Puy en 1855.

(2) Nous pourrions facilement, ajoutons-nous, à Rouen, compléter cette démonstration par des exemples, mais ne serait-ce pas empiéter sur les droits de cette section d'apologétique chrétienne qu'inaugure brillamment cette réunion et qui trouvera dans l'archéologie des témoignages pour justifier notamment, à l'aide des monuments des catacombes si remarquablement étudiés par notre président, M. Paul Allard, l'antiquité des images sacrées ?

Mais, hâtons-nous de le dire, nous avons aussi un but pratique, en demandant que tous les ecclésiastiques possèdent des notions d'archéologie, car nous ne pouvons espérer, ni même désirer, faire de tous des archéologues, laissant à chacun ses goûts et ses préférences.

Seulement, il nous paraît nécessaire, indispensable même, pour un ecclésiastique, de connaître les différents styles d'architecture du moyen âge et de posséder des notions élémentaires sur les diverses branches des arts dont les produits sont conservés dans les édifices sacrés, sur les objets consacrés au culte, sur l'iconographie et même sur le symbolisme (1).

Nos églises, malgré les actes de vandalisme dont elles ont été l'objet depuis trois siècles, conservent encore un certain nombre d'objets précieux qui ont échappé à la rage des iconoclastes au temps des guerres de religion, à la fonte des métaux précieux de la fin du règne de Louis XIV, au mauvais goût rénovateur du XVIII^e siècle, et à la barbarie des révolutionnaires.

C'est au clergé qu'il appartient d'en saisir l'importance et d'en favoriser la conservation; c'est de lui qu'il dépend d'empêcher que ces objets du culte, *inaliénables par leur nature même*, ne tombent, par suite de ventes inconscientes ou d'échanges illusoires, entre les mains de brocanteurs et ne quittent nos sanctuaires pour aller enrichir les collections des banquiers israélites ou les musées naissants des villes de l'Amérique.

(1) Parmi les *programmes* de cours d'archéologie à l'usage des grands séminaires, l'un des meilleurs nous semble celui du cours professé en 1847, à Langres, par l'abbé Godard et publié dans le *Bulletin monumental*, t. XIII, p. 570-576.

Après 1830, lors du grand mouvement de réaction en faveur de l'art du moyen âge, dont Montalembert, Caumont, Vitet, Mérimée, le P. Cahier et tant d'autres se sont faits les promoteurs, l'archéologie religieuse si dédaignée depuis deux siècles reprit la place qui lui appartenait dans les préoccupations de la France catholique et savante.

Et c'est un des plus beaux titres de la Société française d'Archéologie, fondée en 1834, par Arcisse de Caumont, et que j'ai l'honneur de présider, que d'avoir encouragé ce mouvement par tous les moyens en son pouvoir.

Aujourd'hui, où l'archéologie occupe cependant en France une plus large place que celle qu'elle avait conquise il y a cinquante ans, si l'on étudie avec un plus grand soin les œuvres d'art du moyen âge, on semble s'attacher moins à la conservation de ces monuments précieux.

C'est là ce qui nous encourage à venir demander aux membres du clergé de faire dans leurs études une place à l'archéologie religieuse.

Citant de nouveau l'autorité de Mgr l'Évêque de Nancy, nous ajouterons avec lui :

« Il ne s'agit pas seulement pour le clergé d'études purement spéculatives, il s'agit de la maison de Dieu, dont la garde lui est confiée et dont il doit aimer la beauté et la splendeur. Nous ne prétendons pas sans doute que tout prêtre doit être capable de diriger les travaux de construction ou de restauration de son église, mais il est à désirer qu'il soit capable d'apprécier l'opportunité et la valeur de ces travaux.

« Il faut qu'il sache placer, selon les règles de l'Église et les principes d'un goût éclairé, les meubles destinés

aux cérémonies du culte et aux fonctions sacerdotales. »

Nous nous croyons donc autorisé à dire, qu'au point de vue dogmatique, aussi bien que dans l'intérêt matériel de nos églises, l'étude de l'archéologie doit avoir sa place dans les séminaires, à côté de celle de l'histoire ecclésiastique, et qu'elle mérite le rang et l'honneur d'une science auxiliaire propre à rendre les plus importants services à la théologie.

Aussi, la commission de l'art chrétien supplie-t-elle respectueusement NN. SS. les Évêques d'accueillir le vœu qu'elle forme pour qu'à l'instar de ce qui a lieu notamment dans les diocèses d'Arras, d'Avignon, de Lyon, de Reims, de Séez, etc., l'enseignement de l'archéologie religieuse figure dans le programme des études de tous les grands séminaires de France (1).

Qu'il lui soit permis en même temps d'espérer que, dans un temps prochain, l'archéologie chrétienne trouvera sa place dans l'enseignement libre supérieur et aura sa chaire dans cette belle Université de Lille, dont chaque année nous sommes heureux de constater le développement et les progrès.

Nous aurions été heureux de pouvoir reproduire les

(1) Nous disons dans les *grands* séminaires, parce que c'est là que cet enseignement nous paraît devoir être le plus profitable. Certains cours d'archéologie sont établis dans les *petits* séminaires, mais les élèves ne nous semblent pas avoir une instruction suffisante pour pouvoir suivre utilement le cours d'archéologie, tel que nous le comprenons, embrassant l'iconographie, le symbolisme et la liturgie. Il est bon toutefois de développer de bonne heure le goût des élèves pour l'archéologie.

paroles par lesquelles S. G. Mgr l'Archevêque de Cambrai a donné son assentiment à ces propositions; mais, nous ne pouvons malheureusement en citer que les lignes suivantes, empruntées à la *Vraie France*, du 22 novembre 1885 :

« En bon administrateur, Mgr l'Archevêque appuie le vœu, car, dit-il, la science de l'archéologie, indépendamment de motifs d'un ordre plus élevé, est nécessaire au prêtre qui doit veiller, s'il y a lieu, à l'intelligente restauration du monument, comme à l'entretien et au renouvellement des ornements et du mobilier de l'église. »

On comprendra facilement qu'il ne nous ait pas été possible de donner, dans une séance publique, tous les développements que comportait notre double proposition, mais nous l'avons fait dans une séance particulière de la commission, et l'ensemble des vœux suivants adoptés par le Congrès en séance plénière montrera le but que nous poursuivons et que nous recommandons tout spécialement à nos confrères de la Société française d'Archéologie.

Le Congrès, insistant sur l'importance que les études archéologiques présentent pour les ecclésiastiques, renouvelle les vœux émis dans la session de 1884, pour l'établissement de cours d'archéologie, la rédaction d'inventaires des richesses d'art et la constitution de commissions artistiques diocésaines, et les formule ainsi :

Le Congrès supplie NN. SS. les Évêques de France de décider, qu'à l'instar de ce qui se fait dans un

certain nombre de diocèses, des cours d'archéologie religieuse soient professés dans tous les grands séminaires où il n'en existe pas encore, et que ces cours soient rétablis dans ceux où ils ont cessé d'exister (1) ;

Que, dans les diocèses où ces cours existent, des mesures soient prises pour en assurer l'efficacité et les bons résultats en donnant, à l'exemple de ce qui se fait à Malines notamment, une valeur à ces études dans les examens annuels et en ne leur laissant pas simplement le caractère de cours facultatifs.

Le Congrès émet le vœu : qu'afin de faciliter les démonstrations des professeurs, il soit créé, dans les séminaires, des musées archéologiques élémentaires (2), composés principalement à l'aide de moulages permettant de donner des séries suivies des principaux types de chapiteaux, ornements, moulures, etc. (3).

Le Congrès émet en outre le vœu de voir, dans un avenir prochain, l'enseignement de l'archéologie religieuse prendre place dans le programme des universités libres et sollicite l'établissement d'une chaire d'archéologie à l'Institut catholique de Lille.

(1) Un cours d'une heure par semaine pendant un ou deux semestres serait suffisant. De plus, pendant l'été, il pourrait être utilement remplacé par la visite des monuments religieux de la ville ou des environs.

(2) Nous avons cité précédemment l'institution à Malines d'un musée archéologique religieux, renfermant le modèle d'une catacombe et de nombreux types architectoniques des différentes époques.

(3) Nous devons signaler l'emploi fait au grand séminaire de Saint-Thomas, à Arras, par M. l'abbé Barlingue, professeur, de l'appareil Molteni, permettant de donner des projections des principaux monuments, sur 5 mètres de largeur et 4 de hauteur.

Au point de vue de la conservation des objets d'art renfermés dans les édifices religieux, le Congrès émet les vœux suivants :

1^o Que des inventaires détaillés des objets d'art contenus dans les édifices religieux soient dressés par les soins des ecclésiastiques, avec le concours de personnes compétentes, et, lorsqu'il y aura lieu, accompagnés de dessins, que ces inventaires soient rédigés en plusieurs exemplaires, dont un serait déposé aux archives de l'évêché (1) ;

2^o Que les prescriptions du Concile de Trente (sess. XXII, *De reformatio*ne, cap. xi), et les instructions épiscopales visant les circulaires ministérielles des 20 décembre 1834 et 27 avril 1839, sur la conservation des objets d'art et sur les conditions exigées pour leur aliénation soient rappelées à l'attention de MM. les curés et desservants ;

3^o Qu'il soit institué dans chaque diocèse, ainsi que cela existe déjà dans quelques-uns, une commission spéciale, nommée par l'évêque, composée d'ecclésiastiques, d'archéologues et d'artistes, qui sera appelée à donner son avis sur la restauration des édifices religieux,

(1) Si nous avons demandé la rédaction de ces inventaires officieux, c'est parce que certaines personnes se sont élevées, à tort, croyons-nous, contre les *inventaires officiels des richesses d'art de la France*, sur le plan proposé par le ministère des Beaux-Arts et qu'ont encouragé un certain nombre d'évêques. Ce que nous désirons, c'est un inventaire permettant de faire connaître les objets d'art, et, par suite, de les immobiliser dans les églises, en empêchant leur vente et en permettant, dans le cas des vols qui se commettent trop fréquemment, d'en poursuivre la revendication.

12 LES COURS D'ARCHÉOLOGIE DANS LES GRANDS SÉMINAIRES.

l'acquisition, la réparation et l'aliénation des objets d'art possédés par les fabriques (1).

(1) Des voeux analogues à ceux que nous venons d'indiquer ont été également votés à Rouen, dans la séance du 6 décembre 1885, et S. G. Mgr l'Archevêque de Rouen nous a fait espérer que l'enseignement de l'archéologie pourrait être prochainement donné dans son diocèse, ainsi que cela a lieu dans celui de Sées. Il existe dans la Seine-Inférieure une commission départementale des antiquités, composée de membres nommés par le préfet et qui rend les plus grands services. C'est ainsi qu'elle opère la répartition des fonds alloués pour la restauration des édifices civils et religieux, propose le classement départemental, publie un bulletin, etc. Si une semblable institution existait dans tous les départements et était animée d'un zèle égal à celui que manifeste la commission de Rouen depuis plus d'un demi-siècle, les commissions diocésaines auraient, nous le reconnaîssons, beaucoup moins d'utilité.

Dans certains départements, on pourrait, à côté de la commission, placer un inspecteur. Dans le diocèse de Rouen, le cardinal de Bonnechose avait confié ces fonctions à l'abbé Cochet, qui les exerçait, même sans le contrôle d'une commission; mais il est difficile de trouver un homme capable d'accepter une semblable responsabilité et de l'exercer avec une autorité suffisante.

ENVOI

DU COMTE DE MARSY

à Compiègne

L'ARCHÉOLOGIE MONUMENTALE

A

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS A PARIS

EN 1886



Nous aurions désiré donner un aperçu des travaux relatifs à l'archéologie monumentale qui ont figuré à l'Exposition des Beaux-Arts de Paris en 1886, mais le temps nous a manqué pour exécuter ce travail. Toutefois, nous croyons utile de faire connaître les études, dessins et plans relatifs aux monuments de la France qui ont pris place dans la section d'architecture. Il nous a semblé que ces renseignements pourraient rendre service à nos confrères en leur faisant connaître, non seulement les relevés exécutés, mais encore les restaurations proposées. Pour rendre plus faciles les recherches dans cet inventaire, nous avons suivi l'ordre géographique, au lieu du classement alphabétique par noms d'auteurs employé dans le catalogue : Paris, les édifices de la province par ordre de départements, et enfin l'Algérie et la Tunisie. Nous avons dû laisser de côté les études relatives à des monuments de l'Italie et de la Grèce. Après l'indication des dessins,

telle qu'elle est donnée dans le catalogue, nous avons placé le nom de l'auteur et le numéro.

PARIS.

Église Saint-Eustache. Porte latérale sud. *Gout (P.-E.)*, n° 4817.

Mairie du VIII^e arrondissement, rue d'Anjou-Saint-Honoré. Projet de reconstruction. *Hermant (P.-A.-A.)*, n° 4823.

Musée de Cluny. Une cheminée. *Imars (S.)*, n° 4827.

Dôme des Invalides. *Minard (B.)*, n° 4859.

Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Comble à la Philibert Delorme. *Minard (B.)*, n° 4860.

Saint-Julien-le-Pauvre. *Sénèque (G.)*, n° 4901.

PROVINCE.

Aisne. Soissons. Pavillon de l'Arquebuse : Plan, coupe, façade du trophée, façade latérale. *Aurenque (A.-J.-B.)*, n° 4743.

— LAON. Chapelle des Templiers. *Lethorel (L.)*, n° 4845.

Allier. BAGNEUX. Peintures du XII^e siècle dans l'église. *Gélis-Didot (P.-H.)*, n° 4803.

Ardèche. VIVIERS. Façade de la maison d'Albert Noé. *Baussan (J.-J.-P.)*, n° 4749.

Ardennes. ASFELD. Église, XVII^e siècle. *Deperthes (P.-J.-E.)*, n° 4790.

Calvados. CAEN. Manoir des Talbotières, dit « Tour des Gens d'Armes », état actuel. Façade sur la route de Colombelles, façade sur la cour, plans et croquis. *Mercier (H.)*, n° 4857.

- Cantal. YDES. Église. *Chaîne* (*H.*), n° 4774.
Charente-Inférieure. CHADENAC. Église. *Corbineau* (*P.*), n° 4782.
Creuse. MONTAIGUT. Manoir ; état actuel et restauration. *Lemoine* (*L.-J.-M.-P.*), n° 4844.
Dordogne. PÉRIGUEUX. Maison du XV^e siècle ; restauration. *Gonthier* (*M.-M.*), n° 4813.
— LE GRAND-BRASSAC. Église ; plans, façades et coupes. *Rapine* (*H.*), n° 4882.
Drôme. LE VAL DES NYMPHES, près Lagarde-Adhémar. Chapelle ; restauration, façades, plans et état actuel. *Baussan* (*J.-J.-P.*), n° 4750.
Eure. GAILLON. Arc du château. *Ollivier* (*F.*), n° 4866.
Eure-et-Loir. CHARTRES. Vues à l'aquarelle. *Bernard* (*P.-J.*), n° 4751.
— CHATEAUDUN. Maison. *Chastel* (*E.-J.*), n° 4776.
— ANET. Château ; façade extérieure de l'entrée, plafond du salon de Diane, panneaux de la chapelle. *Jéquier* (*E.-J.*) et *Wassilieff* (*S.*), n° 4830.
— GALLARDON. Église ; plans, coupes, élévations. *Petit-Grand* (*L.-V.*), n° 4874.
Gard. NÎMES. L'amphithéâtre romain. *Farcy* (*G.*), n° 4796.
— — — Id., *Sergent* (*R.*), n° 4902.
— — — La Maison carrée. *Janin* (*L.-A.*), n° 4828.
— — — Id., *Sergent* (*R.*), n° 4903.
— — — Le temple de Diane. *Raphael* (*M.-J.*), n° 4884.
— AMBRUSSUM. Pont romain sur le Vidourie. *Nodet* (*H.*), n° 4864.
Isère. MARNANS. Église ; relevé, plan, façades, coupes. *Calinaud* (*M.-E.*), n° 4769.

Isère. VIENNE. Tombeau de Ponce-Pilate. *Maliquet-Maurin (F.)*, n° 4851.

— — Temple d'Auguste *Normand (C.)*, n° 4865.
Loir-et-Cher. BLOIS. Château ; partie Louis XII. *Macaigne (J.-L.)*, n° 4848.

Loire (Haute-). LE PUY. Cathédrale, Saint-Michel ;
POLIGNAC, château. *Gautier (C.-A.)*, n° 4802.

— LE PUY. Bâtiment dit des Mâchicoulis ; restauration
d'après Viollet-le-Duc. *Petit-Grand (L.-V.)*, n° 4875.

Lot-et-Garonne. LAYRAC. Église. *Teulière (M^{me} A.)*,
n° 4908.

Maine-et-Loire. ANGERS. Hôtel des Pénitentes. *Davi (R.)*, n° 4785.

— SAINT-OUEN. Manoir. *Boutier (J.)*, n° 4764.

Manche. LE MONT-SAINT-MICHEL. Aquarelle. *Delestre (E.)*, n° 4789.

Marne. REIMS. Cathédrale ; détails. *Chalmendier (H.)*,
n° 4775.

— — Cour du chapitre ; restauration. *Mauber (G.-J.)*, n° 4855.

— — Cheminée du XVII^e siècle. *Boucton (M.)*,
n° 4761.

— BENSON. Porte principale de l'église. *Chalmendier (H.)*, n° 4775.

Meurthe-et-Moselle. TOUL. Cathédrale ; état actuel de
la rose représentant sainte Marthe et de celle repré-
sentant saint Étienne (XV^e siècle). *Bonnot (A.-L.)*, n° 4760.

Oise. LA GUESDIÈRE ; restauration et construction
d'une aile neuve sur les anciennes fondations de la sei-
gneurie. *Perronne (E.-L.)*, n° 4873.

Pas-de-Calais. SAINT-OMER. Ruines de l'abbaye de
Saint Bertin. *Bonnier (L.)*, n° 4759.

Puy-de-Dôme. Églises de SAINT NECTAIRE et de ROYAT ;

châteaux de VILLENEUVE, de MUROLS et de TOURNOEL ; dolmen de SAINT-NECTAIRE ; place et beffroi de BESSE. *Gautier (C.-A.)*, n° 4802.

Pyrénées (Basses-). SAINT-JEAN-DE-LUZ. Château de l'Infante ; restitution à son état primitif. *Durand (P.P.)*, n° 4795.

Pyrénées-Orientales. BANYULS-SUR-MER. Église ; restauration en cours d'exécution. *Bertrand (E.)*, n° 4752.

Seine. ARCUEIL. Porte d'une maison. *Guicestre (G.)*, n° 4820.

Seine-et-Marne. JOUARRE. Cryptes et croix historiques. *Lefol (J.-C.)*, n° 4843.

Seine-et-Oise. VERSAILLES. La grotte ; restauration d'après Lepautre et Félibien. *Guillaumot (A.-A.)*, n° 4821.

— AUVERS-SUR-OISE. Église ; état actuel. *Pucey (H.)*, n° 4880.

— POISSY. Église ; état actuel, élévation, détails intérieurs. *Picot (G.)*, n° 4876.

— JUVISY. Pont des Belles-Fontaines. *Poussin (H.)*, n° 4878.

Seine-Inférieure. ROUEN. Cathédrale ; tombeau de l'archevêque Maurice (1235). *Vesly (L.-E. de)*, n° 4911.

— — — Saint-Ouen ; grilles dans le chœur, côté de l'épitre (XVIII^e siècle). *Despois de Folleville (J.-H.)*, n° 4791.

— — — Hôtel de Bourgtheroulde ; relevé et essai de restauration, dix châssis. *Lafon (A.-J.)* et *Marcel (A.)*, n° 4838.

— LE TRÉPORT. Église (XV^e siècle). *Villevieille (P.-E.)*, n° 4913.

— OFFRANVILLE. Église (XVI^e siècle). *Kahenn (F.)*, n° 4833.

Sèvres (Deux-). CHERVEUX. Château ; façades, plans et coupes. *Moyneau (A.-J.)*, n° 4862.

Somme. ABBEVILLE. Hôtel-Dieu; projet de reconstruction. *Renaud (F.)*, n° 4883.

— RAMBURES. Château ; relevé. *Masqueray (L.-E.)*, n° 4853.

Yonne. VÉZELAY. Église abbatiale ; vues intérieures ; narthex et nef. *Degeorge (A.-H.)*, n° 4787.

— SAINT-JULIEN-DU-SAULT. Vitrail du XVI^e siècle ; légende de Saint Julien. *Steinheil (A.-C.-E.)*, n° 4904.

ALGÉRIE ET TUNISIE.

ALGER. Mosquée de la Pêcherie (Djama-el-Djedid), huit cadres. *Ballu (A.)*, n° 4744.

— Musée. Stèles en marbre. *Renault (J.)*, n° 4886.

CONSTANTINE. Palais Hadj-Ahmed. Portique nord de la petite cour. *Gontier (A.-J.)*, n° 4841.

KAIROUAN. Porte de la grande mosquée ; portique dans la cour de la grande mosquée ; panneau de faïence dans la mosquée du barbier. Aquarelles. *Girault (C.-L.)*, n° 4807.

— Porte d'une maison, rue du Génie ; élévation et plan, carreaux et ferrures. (*Gontier (A.-J.)*, n° 4840.

SBEÏLA (Suffetula). Mosaïques découvertes dans une villa romaine. *Saladin (H.-J.)*, n° 4897.

DOUGGA (Thugga). Temple consacré à Jupiter, Junon et Minerve, et dédié aux empereurs Marc-Aurèle, Antonin et Lucius Verus ; état actuel. *Saladin (H.-J.)*, n° 4898.

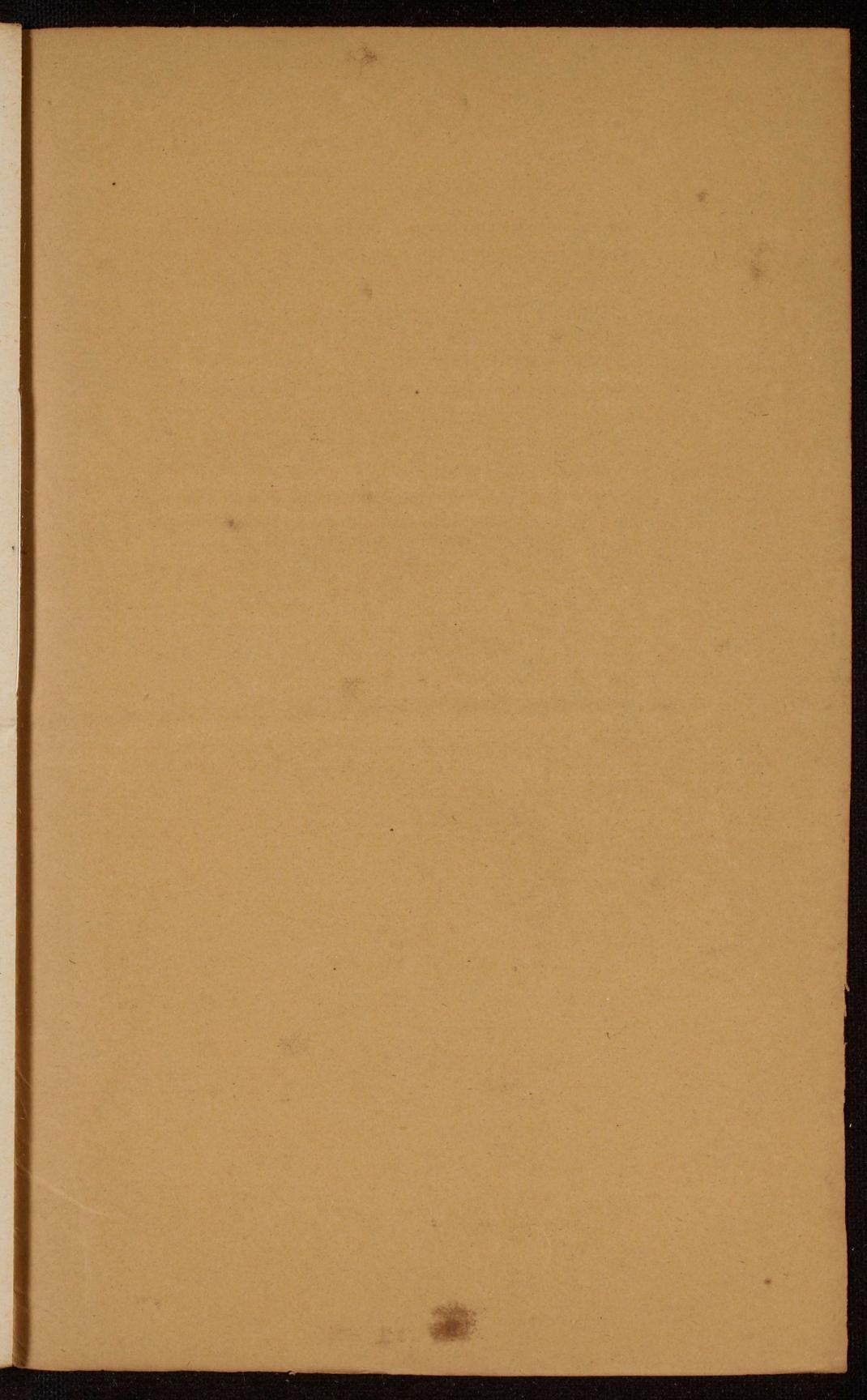
A ces indications, nous devons ajouter un certain nombre de croquis de voyages en France et en Algérie que le catalogue ne désigne pas d'une façon suffisante, n° 4765, *Breffendille* (E.) ; — n° 4777, *Chauvet* (C.) ; — n° 4783, *Courtois-Suffit* (O.-L.-A.), Algérie, Tunisie ; — n° 4786, *Defrasse* (A.-A.) ; — n° 4865, *Normand* (C.) — et n° 4891, *Robert de Massy* (G.), Auvergne.

L'an prochain, nous chercherons à faire connaître, d'une manière plus complète, l'ensemble des dessins archéologiques exposés au Salon; la liste que nous donnons suffit pour montrer l'intérêt des envois faits par les architectes, au point de vue de l'histoire monumentale, et nous sommes heureux de constater que, parmi les œuvres exposées, figurent d'importants châssis dus à plusieurs de nos confrères et notamment à MM. H. Rapine, H. Nodet et H.-J. Saladin.

Comte DE MARSY.

Extrait du *Bulletin monumental*, 1886.





Le *Bulletin monumental* paraît tous les deux mois, les 25 février, 25 avril, 25 juin, 25 août, 25 octobre et 25 décembre, par livraisons de 7 à 8 feuilles de textes accompagnées de planches hors texte et de gravures sur bois.

Prix : 15 francs par an pour la France et 18 francs pour l'étranger, payables d'avance en un mandat sur la poste

Les demandes d'abonnement et les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le comte DE MARSY, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

On s'abonne également à Paris, à la librairie CHAMPION, 15, quai Malaquais.

Les publications archéologiques dont un exemplaire aura été adressé à M. le comte DE MARSY, à Compiègne, seront annoncées sur la couverture du *Bulletin monumental*, indépendamment du compte-rendu qui pourra leur être consacré.